



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 205, Loi concernant un immeuble situé
sur le territoire de la Ville de Québec
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 3 juin 2026

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 143-20260604

2026

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2026	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 3 juin 2026

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec (Ordre de l'Assemblée le 6 mai 2026)

Membres présents :

- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), président

- M. Asselin (Vanier-Les Rivières), député ayant présenté le projet de loi
- M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)
- M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé) en remplacement de M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M. Gagnon (Jonquière)
- M. Grandmont (Taschereau) en remplacement de M^{me} Labrie (Sherbrooke)
- M. Poulin (Beauce-Sud), ministre des Affaires municipales

Autre député présent :

- M. Paradis (Jean-Talon)

Intéressée :

Ville de Québec :

- M^c Serge Giasson, directeur, Service des affaires juridiques
- M^c Kathy Lévesque, directrice de la Division du soutien aux projets stratégiques, Service des affaires juridiques
- M^c Annie Pelletier, notaire, Service des affaires juridiques

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 06, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Poulin (Beauce-Sud), M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Grandmont (Taschereau) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Québec.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Poulin (Beauce-Sud) et M^{me} Cadet (Bourassa-Sauvé) font des remarques finales.

À 15 h 30, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Boris Venon

Sébastien Schneeberger

BV/cv

Québec, le 3 juin 2026